



recevabilite des preuves pour divorce

Par **deprime**, le **23/10/2010 à 09:24**

bonjour,

Mon mari me trompe il est inscrit sur de nbreux sites internet rencontre et échangisme. Depuis cet été il a une maitresse au Maroc qu'il contacte chaque jour plusieurs SMS entre 6 et 10 + téléphone 1 a 3 fois chque jour. Je le sais car on avait demandé le code du téphone pour consulter son compte sur internet le jour ou chez orange nous avions demandé à avoir internet. il voulait consulter ses pts changer de mobile et il ne connaissait pas le mot de passe. Par la suite il l'a écrit sur un papier qui est resté dans la salle a manger et il est aussi sur un vieux téléphone sans carte SIM qui traîne dans un tiroir de salle à manger. J'ai aussi le code pin du téléphone du maroc car il est inscrit sur une carte qui a trainé tout l'été dans la chambre. Il ment tout le temps, a toujours un pretexte pour sortir et ment pour justifier sa longue absence. La dernière fois il a prétendu que la gare à 2 MN de voiture etait envahie par la police et qu'il avait regardé, mais je l'ai vu en bas du rond point de la rue au téléphone dans sa voiture. Il a pretexté un mariage d'un collègue au maroc pour la rejoindre il partait avec un collègue de travail et prenait une chambre à 2 mais le collègue était toujours au boulot quand je l'ai contacté sous un faux pretexte. il dit qu'il m'aime et veux voir grabdir nos enfants mais je nee vos pas d'avenir la dedans. Il s'est fait prescrire du viagra pour assurer ses longues soirées avec des couples, des femmes ou des hommes car il répond à tous les messages mais à la maison il n'a jamais parlé de ce produit.

J'ai 3 enfants à assurer ett je ne voudrais pas faire n'importe quoi avec eeux ils ont besoins dun environnement stable. Quand je perle il me dit que je suis CONNEE et qu'il faut que j'arrete de fouiller. Mes preuves sont-elles licites, je n'ai pas obtenu ces codes en fouillant mais l'une etait devant mes yeux et l'autre il m'a dit le code. Les pages des sites sur internet et le disque dur sont-ils des preuves suffisantes pour entamer une procédure sont-elles recevables ? Merci car je n'en peux plus plus le moral plus envie de rien

Par **Domil**, le **23/10/2010 à 14:20**

le problème c'est que ce ne sont pas des preuves.

Par **deprime**, le **25/10/2010 à 08:48**

bonjour,

Si je montre a quelqu'un le papier sur lequel il a écrit son "nom de guerre" sur les sites internet, un brouillon écrit de sa main avec un morceau d'un texte qu'il a écrit sur les sites de

rencontre et si je montre aussi les sms du portable du Maroc car il ne les a pas effacé ça ne constituent pas des preuves suffisantes. Après un juge ne peut il pas demander chez orange la liste des appels et sms passés et voir qu'il s'agit du meme N° ? Cette liste je l'imprime d'ailleurs tous les jours et le code d'accès est dans un vieux téléphone qui traîne a la maison dans un tiroir accessible à tous. Moi je ne veux pas perdre mes enfants je ne veux pas que ca se tourne contre moi je veux lui faire payer toute ma souffrance. plus de maison, voiture et jet-ski je veux partir avec rien tout racheter pas vivre avec ses souvenirs

Par **Domil**, le **25/10/2010** à **20:53**

le JAF ne fait pas d'enquête donc non, il n'y a pas la possibilité de faire cette demande à Orange. Tout au plus, le juge peut ordonner une enquête sociale, l'enquêteur n'a aucun pouvoir de police.

Vous pourriez mettre ce que vous voulez sur la liste que vous imprimez
Vous devrez prouver que c'est bien son écriture, que c'est lui qui s'est inscrit sur ces sites etc.
Tout ça, on ne le fait que pour un délit/crime par la police.
En plus l'inscription sur un site de rencontre, ne veut pas dire qu'il y a adultère.

Imaginez un instant, une épouse qui prendrait le pseudo de son mari d'un site pour jouer à la belote, puis ensuite s'inscrit sur des tas de sites de rencontres, envoient des SMS (ou les fait envoyer par une amie) à son mari.

Allez voir un avocat pour monter un dossier crédible.